



MAIRIE  
DE  
**BRISCOUS**

64 240 **Arrêté réglementant, le stationnement et la circulation au droit du chantier sur une partie, de la VC n°8 dite chemin Irigoïnia et de la RD n°21 en agglomération**  
**N° A98-2026**

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant qu'il convient d'interdire le stationnement et de régler la circulation au droit du chantier sur, la voie communale n°8 dite chemin Irigoïnia et la RD n°21 en agglomération, **du 22/06/2026 jusqu'au 10/07/2026 inclus**, pour des travaux de changement de poteaux téléphoniques pour le compte de la SAS IMT.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Dans le cadre des travaux de changement de poteaux téléphoniques, la SAS IMT va intervenir sur, la voie communale n°8 dite chemin Irigoïnia et la RD n°21 en agglomération, **du 22/06/2026 jusqu'au 10/07/2026 inclus**,

**Par conséquent, le stationnement au droit du chantier sera interdit et la circulation sera réglementée manuellement.**

**Article 2** : La SAS IMT, demeurant 17 impasse de la marine 40210 LABOUHEYRE, représentée par M. MASSI Khalid, effectuant les travaux, sera chargée de la signalisation, et mettra en place les panneaux appropriés et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera affiché en Mairie et transmis :

- la SAS IMT
- le responsable des services techniques de la commune de Briscous.
- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Hasparren.
- le Conseil Départementale des Pyrénées Atlantiques

BRISCOUS le 16 juin 2026  
M. le Maire  
Pascal JOCOU



Téléphone : 05.59.31.70.90      Télécopie : 05.59.31.77.07

Courriel : [mairie@briscous.fr](mailto:mairie@briscous.fr)

Site : <http://www.briscous.fr> ou <http://www.beskoitze.fr>